



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_085

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	21
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

Signature de la convention portant attribution d'un fonds de concours pour le déploiement de colonnes semi-enterrées aux Points d'Apports Volontaires des déchets ménagers

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le mardi 17 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Catherine FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Gilles FARRUGIA, Maire-adjoint rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que la commune de Montbonnot Saint Martin a choisi, pour des raisons esthétiques et techniques d'enfouir 5 points d'apport volontaire de déchets sur la commune en 2024. Soit au total 17 colonnes semi-enterrées.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la commune de Montbonnot Saint Martin à la communauté de communes

Le Grésivaudan dans le cadre du déploiement de conteneurs semi-enterrés aux points d'apports volontaire de déchets ménagers.

Le montant du fonds de concours s'élève à 89 675,96€ HT, correspondant à la part de travaux et à 50% de la fourniture des conteneurs.

Il est demandé au Conseil municipal ~~de~~ autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Convention